



Y a t-il un délais de prescription pour rbs rmi

Par **martin**, le **30/06/2009** à **17:49**

Bonjour,

J'ai reçu en date du 14/06/2007, sans autre avis préalable, un titre exécutoire qui me demandait de Rembourser le RMI perçu en 2005/2006- Contestant cette demande par missivle Rdée/AR en date du 26/06/2007 dont je n'ai jamais eu de réponse, je reçois en date du 29/06/2009 un rappel avec intérêts me demandant de régler sous vingt jours-

=Je voudrais savoir mes possibilités de recours et d'autre part s'il n'y a pas prescription entre le premier avis que j'ai reçu en date du 14/06/2007 et le rappel que je viens de recevoir en date du 29/06/2009 (soit plus de deux ans après le premier avis)- A vous lire, Merci.